

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Mr Fathi OUCHEM qui a donné pouvoir à Mr Benjamin FARGEOT
Mr Jérôme CUENOT qui a donné pouvoir à Mr Sylvain DUMAS
Mme Colette CHAMBRION, excusée
Mr Pierre MARCAUD, excusé

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Stéphane DENIZOT est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 octobre 2015

Monsieur Stéphane DENIZOT donne lecture du procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2015, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

3. FINANCES

Point sur les finances

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 6 novembre 2015 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 336 209,48 € et les recettes à 387 940,19 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 123 058,74 € et les recettes s'établissent à 159 285,74 €.

4. ECLAIRAGE PUBLIC « Rue Roussot » (délibération)

Monsieur le Maire informe les élus que le SYDESL a effectué un chiffrage concernant le projet d'éclairage public « rue ROUSSOT », avec l'installation de deux candélabres. Le chiffrage effectué par le SYDESL pour ces travaux s'élève à 3 700 € HT à la charge de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet et le plan de financement présenté, demande au SYDESL de procéder à ces travaux et s'engage à prendre en charge la participation financière précitée.

5. EXTENSION ELECTRIQUE ECLAIRAGE PUBLIC VC5 (délibération)

Monsieur le Maire informe les élus que le SYDESL a effectué un chiffrage concernant le raccordement électrique et l'éclairage public de la voie Communale 5 (VC5). Le cout du raccordement électrique serait d'environ 12 400 € HT dont 7 440 € HT à la charge de la commune. Le montant des travaux d'éclairage public serait d'environ de 5 833 € HT dont 3980 € HT à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à prendre en charge les participations financières précitées et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

6. INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (délibération)

Monsieur le Maire fait part aux élus que la commune doit délibérer afin de pouvoir payer les heures supplémentaires des agents. L'indemnisation des heures supplémentaires se fait comme suit :

Cette rémunération horaire sera multipliée par : 1.25 pour les 14 premières heures
1.27 pour les heures suivantes

Les heures effectuées entre 22 heures et 7 heures sont considérées comme travail supplémentaire de nuit. L'heure supplémentaire est majorée de 100% lorsqu'elle est effectuée de nuit et de 2/3 lorsqu'elle effectuée un dimanche ou un jour férié, sans pouvoir se cumuler.

Après délibération, les Conseillers, à l'unanimité acceptent cette décision.

7. INDEMNITE DE CONSEIL COMPTABLE DU TRESOR (délibération)

Monsieur Sylvain DUMAS rappelle aux élus qu'une indemnité au Comptable du trésor est versée chaque année. Celle-ci est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à laquelle s'ajoute une indemnité de confection des documents budgétaires de 30,49 €.

Après délibération, les conseillers décident d'attribuer cette indemnité au percepteur.

Cette délibération sera valable pour la durée complète du mandat ou jusqu'au changement de comptable, néanmoins, celle-ci peut être supprimée ou modifiée à tout moment par délibération spéciale dûment motivée.

8. ECHANGE ET VENTE DE TERRAINS AU GAUCHARD (délibération)

Monsieur le Maire fait part aux élus que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Fontaines et Farges-les-Chalon (SIGFFF), lors de sa séance du 8 avril 2015, a émis un avis favorable aux demandes d'échanges et d'acquisition formulées par Mr Eric Fouratier, technicien de l'ONF, domicilié à la maison forestière du GAUCHARD à Fontaines. Ces demandes concernent :

- Un échange entre les parcelles cadastrées ZH 146 et 224 d'une contenance totale de 53 ares et 69 centiares lui appartenant, avec une surface de 58 ares 69 centiares issue de la parcelle cadastrée ZH 219 d'une contenance totale de 1 hectare 21 ares 19 centiares. Cet échange est sans soulte et les frais supportés par le demandeur,

- L'acquisition d'une surface de 12 ares et 17 centiares issue également de la parcelle ZH 219 joignant la partie concernée par la demande d'échange, pour un montant de 250 €, les frais étant également à la charge du demandeur.

Après une présentation détaillée, les Conseillers, à l'unanimité, acceptent les demandes d'échange et d'acquisition de parcelles formulées par Monsieur Eric FOURATIER et autorisent Mr Sylvain DUMAS à signer les actes correspondants chez Maître MELIN, ainsi que tous documents se reportant à ce dossier.

9. ALIENATIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES « PARCELLES ZC64, ZC89, ET B525 (délibération)

Monsieur DUMAS fait part aux conseillers que Mr JEANNIN Jacques souhaite vendre sa parcelle cadastrée B525 d'une superficie de 13a 83ca située sur la Commune de FARGES-LES-CHALON. Les Conseillers, lors de la réunion du Conseil Municipal du 2 octobre dernier, avaient autorisé Mr Le Maire à faire une proposition d'achat à Monsieur Jacques JEANNIN concernant la vente de celle-ci. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir, par voie amiable, la parcelle B525 d'une superficie de 13a 83 ca appartenant à Mr JEANNIN Jacques au prix de 18 000 €, hors droits et frais liés à l'acquisition, accepte de

prendre à sa charge les frais annexes à cette transaction, et autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

10. REGLEMENT INTERIEUR SALLE POLYVALENTE (délibération)

Monsieur Sylvain DUMAS explique au Conseil Municipal que des modifications sont à effectuer dans le règlement intérieur de la salle polyvalente adopté au Conseil Municipal le 27 août 2014. Article 2 : le signataire de la demande, particulier ou Président d'Association, est civilement et financièrement le seul responsable vis-à-vis de la commune, et il lui est, en conséquence, demandé de contracter une assurance et de fournir une attestation de son assureur couvrant sa responsabilité civile.

Article 3 : les Présidents d'Association de Farges remettront à la Mairie avant le 1^{er} septembre, le calendrier prévisionnel de leurs manifestations pour l'année suivante. La gratuité est accordée pour la première location, les suivantes sont à un tarif préférentiel selon délibération. Ils fourniront également une attestation d'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement intérieur de la Salle Polyvalente.

11. RECENSEMENT LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE (délibération)

Monsieur Sylvain DUMAS précise au Conseil Municipal que chaque année la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur effectue le recensement de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal qui intervient dans le calcul des dotations de l'Etat attribuées aux Communes. Au 1^{er} janvier 2014, la longueur de la voirie communale était de 3 492 mètres. Considérant qu'il n'y a pas eu d'intégration de voirie en 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête la longueur des voies communales revêtues à 3 492 mètres.

12. SIVU : COMPTE RENDU DU 15 OCTOBRE 2015

Monsieur DUMAS présente le compte rendu de la réunion du 15 octobre dernier :

Renouvellement du marché « accueil de loisirs » : le marché public signé avec l'IFAC arrive à son terme. Un appel d'offres a été lancé, les offres doivent être transmises avant le 30 novembre pour un début d'exécution au 1^{er} janvier 2016.

Organisation de l'accueil de loisirs : plusieurs questions sont posées aux conseillers concernant l'organisation de l'accueil de loisirs. Le SIVU fera un point lors de la prochaine réunion suite aux réponses des trois communes membres.

- Faut-il ouvrir le centre de loisirs tout l'été (suite à des demandes de famille) ? La commune est plutôt favorable si au moins 20 enfants sont inscrits par jour.
- Les enfants des trois communes peuvent-ils se retrouver sur un seul lieu d'accueil afin d'éviter de petits effectifs ? Les élus acceptent cette proposition.
- La navette doit-elle rester gratuite ? Les élus pensent qu'il faut laisser la gratuité des transports pour emmener les enfants sur les différents sites d'accueil.
- Lorsqu'un enfant est malade et produit un certificat médical, sa journée est remboursée. Faut-il en faire de même pour les repas ? Les élus sont pour le remboursement des repas également.
- Les familles qui inscrivent leurs enfants au centre dans les délais impartis mais qui arrivent après d'autres ne trouvent pas toujours de places (notamment pour les sorties programmées où le nombre d'enfants est limité). Les élus proposent de faire une liste d'attente et d'accueillir tous les enfants dans la mesure du possible.

13. COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE

Monsieur DUMAS présente le compte rendu du conseil d'école :

- Effectifs de l'école : 70 élèves dont 33 enfants en maternelle, 15 en CP-CE1-CE2, 22 en CM1 et CM2.
- Elections des parents d'élèves du 11 octobre : 68% de votants. Sont élues : Mme Bernadette HABA, Roxane MARTIN et Christine TRAVERS.
- Manifestations et sorties scolaires :
Marché de Noël et spectacle : jeudi 17 décembre, spectacle musical sur le thème du CANADA.
- Les élèves de GS au CM2 iront 8 fois à la piscine, les vendredis, du 28 janvier au 31 mars 2016.
- Les deux classes de primaire se rendront 3 jours au centre d'Eden du 8 au 10 février 2016. Coût du voyage : plus de 4000 €. Une participation de 30 € est demandée aux familles. Les autres financeurs seront : l'association des parents d'élèves, la coopérative scolaire, le conseil régional, la commune de FARGES.

14. ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

En vue des élections régionales qui se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015, les conseillers établissent un tableau des permanences au bureau de vote pour les deux tours. Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h.

15. Questions diverses

- Cérémonie du 11 novembre 2015 à 10H45 (devant la mairie). Rendez-vous à 10H00 pour les préparatifs.
- Les inscriptions des affouages se déroulent du 15 octobre au 15 novembre 2015. Le règlement a changé avec notamment l'obligation de venir signer le registre en mairie, de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'affouagiste et /ou le coupeur.
- Madame MORIN présente le compte rendu de la commission « santé » qui portait principalement sur la désertification médicale et les accidents de la vie courante.
- Monsieur RIZZOLI informe les élus que les compétences assumées par le Syndicat de la Thalie seront reprises par le GRAND CHALON en 2017. Des nettoyages de berge ont été effectués vers le péage de Chalon nord et vers l'entreprise Bricoman.
- Mr BONU présente aux élus le compte rendu de la commission « service à la population » du GRAND CHALON.
- Remerciements des participants de la commune de FARGES pour la sortie en forêt de la JOUX (JURA) organisée par le SYNDICAT DES FORETS de Fontaines et Farges. Très bonne journée, bon accueil et encadrement lors de la visite de la forêt de la Joux et de la sécherie de graines forestières.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 11 décembre 2015 à 18H

Le Maire

Sylvain DUMAS